

Maltraitance et négligence des aînés - Renseignements pour les aidants naturels

Abuse and neglect of older adults - Information for family caregivers

Dans 80 % des cas, les soins aux aînés sont fournis dans le cadre familial, en général par un(e) conjoint(e) ou par des enfants adultes.

Les membres d'une famille peuvent aider un parent ou un(e) conjoint(e) vieillissant(e) avec ses activités quotidiennes, avec ses finances en effectuant pour lui ses transactions bancaires ou le paiement de ses factures, ou avec ses soins personnels en l'aidant à prendre un bain et à s'habiller. Ils peuvent assumer ces responsabilités par amour ou par devoir personnel ou familial. Chaque famille est différente. Certaines familles ne sont pas en mesure d'assumer ces responsabilités, malgré leur affection pour l'aîné(e). Certaines familles connaissent des relations très positives et se soutiennent mutuellement. D'autres éprouvent des sentiments partagés, vivent des conflits et des tensions.

De quels types de maltraitance ou de négligence les aînés peuvent-ils être victimes?

La maltraitance et la négligence à la vieillesse peuvent nuire à la santé, au bonheur et à la sécurité financière d'une personne. Les aînés peuvent souffrir de différentes formes de maltraitance de la part de personnes dont elles dépendent ou à qui elles font confiance. Cela peut comprendre de la maltraitance physique, psychologique, financière, sexuelle, spirituelle ou sociale. Le fait de ne pas administrer de médication ou de ne pas procurer les biens nécessaires à la vie peut aussi être de la maltraitance et de la négligence.

Pourquoi la maltraitance ou la négligence se produisent-elles?

La plupart des gens n'ont pas l'intention de devenir injurieux ou négligents. Le changement des rôles au sein de la famille peut les mettre mal à l'aise, particulièrement quand l'aîné(e) dépend désormais d'eux. Certains membres de la famille peuvent ignorer comment fournir les soins ou l'aide nécessaires. Ils peuvent ne pas comprendre la nature du problème de santé et comment les capacités ou le comportement de l'aîné(e) en sont ainsi transformés.

Dans certaines situations de maltraitance, les aidants peuvent recourir à la force physique ou au contrôle émotif pour dominer l'autre personne.

Dans le cas de conjoints aînés, tant la personne qui assure les soins que celle qui les reçoit peuvent avoir des problèmes de santé, souffrir de troubles de la mémoire ou avoir des difficultés à prendre des décisions. Cet état de choses peut influencer les relations et les réactions mutuelles.

Les aidants naturels doivent souvent assumer d'autres responsabilités au travail ou chez eux, et dans leur propre famille. Ils peuvent trouver très difficile de prodiguer des soins, particulièrement à mesure que les besoins de l'aîné(e) changent. Le fait de devoir gérer tout cela peut entraîner des tensions et des conflits au sein de la famille. Les aidants naturels peuvent avoir des problèmes personnels, y compris financiers, de santé mentale ou liés à la toxicomanie. Il peut leur être difficile de prodiguer des soins de manière sécuritaire.

Qu'est-ce que l'exploitation financière des aînés?

Un(e) aidant(e) naturel(le) peut ne pas réaliser ses responsabilités légales lorsqu'il ou elle assiste un(e) aîné(e) relativement à ses finances, notamment s'il ou elle le fait en vertu d'une procuration. Il peut prendre en mains les finances de l'aîné(e) parce que cela semble plus facile. Certains aidants peuvent penser avoir droit à l'argent ou aux biens de l'aîné(e), ou croire qu'ils en hériteront de toute façon et qu'ils ont, par conséquent, le droit d'en disposer dès maintenant. Cela peut mener à de l'exploitation financière. Pour plus de renseignements, consultez [HealthLinkBC Fiche n° 93d L'exploitation financière des aînés](#).

Indices de stress chez l'aidant(e) qui peuvent mener à de la maltraitance

La plupart des personnes prodiguant des soins à un(e) proche peuvent se sentir stressées de temps à autre. Heureusement, il est possible d'apprendre à reconnaître les signes de stress. Afin de réduire le stress découlant d'une situation ou les risques de maltraitance ou de négligence, prenez soin de votre propre santé émotionnelle et physique.

Voici quelques signes indicateurs de stress :

- Des changements dans vos sentiments, comme de l'anxiété ou de la dépression, ou l'apparition d'un sentiment de colère ou de ressentiment à l'égard de la personne dont vous prenez soin
- L'impression d'être toujours fatigué(e)
- Le besoin de médicaments pour dormir ou pour faire face à la situation
- Des changements dans votre mode de vie comme la quantité d'aliments que vous consommez, ou la quantité de thé, de café ou d'alcool que vous buvez
- Des consultations plus fréquentes de votre professionnel(le) de santé ou l'apparition de nouveaux problèmes de santé

Tout le monde a ses limites et elles varient d'une personne à l'autre. Les besoins et les capacités d'une personne peuvent changer avec le temps. Il faut accepter de demander et de recevoir de l'aide.

Comment prévenir la négligence ou la maltraitance?

Les membres de la famille peuvent prévenir la maltraitance ou la négligence dans leur entourage ou à leur propre égard au cours de leur vieillesse de bien des façons.

Bonne communication

Au sein des familles et des couples, il est très important de bien communiquer et de se soutenir l'un l'autre. Discutez de la situation actuelle et planifiez comment faire face aux besoins futurs. Que peut accomplir un parent ou un membre de la famille à lui seul? Que peut-il accomplir en comptant sur du soutien? Une telle discussion peut aider les familles à fixer des attentes réalistes.

Entretenir des contacts avec les membres de la famille peut être très utile et encourageant. Ces relations peuvent permettre de remarquer les changements de l'état de santé d'un parent ou d'un(e) conjoint(e). Certains problèmes de santé peuvent ainsi être prévenus ou survenir plus tard.

À mesure qu'ils vieillissent, les couples peuvent souvent apporter de petits changements à leur foyer et aux soutiens dont ils disposent.

Travailler ensemble

Bien s'occuper d'une personne signifie avoir le temps, le tempérament adéquat et les ressources nécessaires pour assumer cette responsabilité. Tentez de partager les responsabilités des soins dans la mesure du possible. Les membres de la famille ont souvent des compétences différentes et ils peuvent ainsi s'entraider de diverses façons. Prenez le temps de vous renseigner sur les ressources offertes dans la collectivité et envisagez la création d'un « cercle de soins ».

Renforcer les relations

Même si l'état de santé ou les aptitudes d'un(e) aîné(e) changent, de nombreux aspects de la relation restent très enrichissants. Certaines familles renforcent leurs relations en restant en contact, en partageant d'anciennes traditions et en créant de nouvelles. Mettez l'accent sur les activités qui lui importaient et encouragez-les,

faites-la participer à des tâches convenant à ses capacités.

Prenez soin de vous-même

Il est important de prendre soin de vous et de vous réserver du temps personnel quand vous prodiguez des soins à des membres de votre famille ou à d'autres personnes. De courtes pauses entre les soins, le temps de vous promener ou de pratiquer votre activité favorite, peuvent vous aider à vous ressourcer mentalement et physiquement. Prévoyez un moment dans la journée pour ce faire. Laissez tomber certaines des responsabilités que vous assumez d'ordinaire. Utilisez les groupes de soutien locaux pour aidants naturels qui peuvent vous aider à trouver des ressources ou vous montrer des trucs utiles.

Que dois-je faire si je vois de la maltraitance envers les aînés?

Si vous êtes témoin d'une infraction ou d'une situation qui met un(e) aîné(e) en péril immédiat, appelez la police ou le **9-1-1** tout de suite. Mentionnez que vous voulez signaler une situation de maltraitance, de négligence présumée d'un(e) aîné(e) ou un problème de négligence personnelle.

Appelez Seniors Abuse Info Line (SAIL) au 604-437-1940 pour la région du Lower Mainland ou appelez sans frais au 1-866-437-1940.

Pour en savoir plus

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la maltraitance et la négligence des aînés ou pour obtenir de l'aide, appelez ou sollicitez les services sociaux suivants :

- La Seniors Abuse and Information Line, hébergée par Seniors First BC, au 604-437-1940 à Vancouver ou au numéro sans frais 1-866-437-1940. Vous pouvez aussi consulter le site Web <http://seniorsfirstbc.ca>

- Gouvernement de la Colombie-Britannique : Pour la protection contre la maltraitance et la négligence des aînés, consultez le site Web [Protection from Elder Abuse and Neglect \(Protection contre la maltraitance et la négligence des aînés\)](#)
- Family Caregivers of British Columbia soutiennent les aidants. Appelez au numéro sans-frais 1-877-520-3267 ou consultez le site Web à l'adresse www.familycaregiversbc.ca afin d'obtenir de l'aide pour les aidants souffrant de dépression ou de problèmes liés au stress
- L'Office of the Public Guardian and Trustee (bureau du Tuteur et curateur public), au 604-660-4444 ou consultez le site Web www.trustee.bc.ca
- Legal Aid BC, au 604-408-2172 ou au numéro sans frais 1-866-577-2525, ou consultez le site Web <https://legalaid.bc.ca>
- La ligne d'aide téléphonique Victim Link, au numéro gratuit en C.-B. au 1-800-563-0808, ou consultez le site Web [VictimLinkBC](#) pour des renseignements à l'intention des victimes de violence familiale ou sexuelle ou de crime

Pour plus de renseignements sur la maltraitance et les aînés, consultez les fiches HealthLinkBC suivantes :

- [HealthLinkBC Fiche n° 93a Prévenir la maltraitance et la négligence des aînés](#)
- [HealthLinkBC Fiche n° 93c Prévenir la maltraitance et la négligence des aînés : comprendre différentes expériences](#)
- [HealthLinkBC Fiche n° 93d L'exploitation financière des aînés](#)

seniors first BC

Pour les autres sujets traités dans les fiches de HealthLinkBC, consultez le site Web www.HealthLinkBC.ca/health-library/healthlinkbc-files ou votre bureau de santé publique local. Pour les demandes de renseignements et de conseils sur la santé en C.-B. qui ne constituent pas une urgence, consultez le site Web www.HealthLinkBC.ca ou composez le **8-1-1** (sans frais). Les personnes sourdes et malentendantes peuvent obtenir de l'aide en composant le **7-1-1**. Des services de traduction sont disponibles sur demande dans plus de 130 langues.